

DECISION PORTANT SIGNATURE DU MARCHE N°M2017-034 « ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DE LA DETTE POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST »

Administration Générale - Décision 2017-93

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la consultation lancée le 09 août 2017 sous forme de procédure adaptée ayant pour objet l'achat d'un logiciel de gestion de la dette pour l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est,

Vu le registre de dépôt des offres,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la proposition de la société SELDON FINANCE, représentée par Monsieur Pierre PETIN, située 1 allée Théodore Monod à Bidart (64210),

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent marché,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec **la société SELDON FINANCE**.

Article 2 : Le présent marché est conclu pour un montant de :

- La première année : 7 100 € HT minimum et 9000 € HT maximum
- Les trois (3) années suivantes, en cas de reconduction : 3400 € HT minimum / an et 5 300 € HT maximum / an

Article 3 : Le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification reconductible trois (3) fois par tacite reconduction par périodes d'un (1) an sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

Article 4 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services



Fait à Clichy-sous-Bois, le

22 SEP. 2017

Le Président,

Michel TEULET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Teulet".

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Clédière".

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu à la Préfecture le :

22 SEP. 2017

Affiché - notifié le :
Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services
Guillaume Clédière

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Clédière".

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »